

PROTÉGER

AGIR

CONTRÔLER

ÉVOLUER

## Le partenaire d'affaires des PME



### Transfert, rachat ou échange

Les modalités, conditions et restrictions des transactions d'actions sont à la fois prévues par l'acte constitutif de la société et principalement par la convention entre actionnaires, d'où l'importance de se munir d'un tel document.

Les mécanismes qui régissent la cession des actions provoquent des impacts fiscaux différents selon qu'il s'agisse d'un rachat, d'un transfert ou d'un échange. Par exemple, un rachat d'actions par la société

résultera en un dividende réputé imposable pour l'actionnaire!

Il y a aussi lieu d'envisager l'opportunité pour l'actionnaire d'échanger ses actions de contrôle (votantes) pour des actions privilégiées (non votantes), plutôt que de procéder par voie de rachat ou de transfert. Chaque situation étant unique, il est donc important de discuter avec un professionnel afin d'établir la meilleure stratégie pour l'actionnaire et la société dans le but de favoriser une solution gagnante pour tous.

### BOÎTE-CONSEIL



Vous désirez vous retirer et passer le flambeau de l'entreprise à la relève? Planifiez! Afin d'optimiser votre situation, tant au niveau fiscal qu'au niveau du gain escompté, il faut anticiper de quelle façon se fera le changement plusieurs années à l'avance pour éviter les mauvaises surprises et profiter au maximum de votre retrait des affaires.

## DROIT DES AFFAIRES

LES JURISTES DE LA BOÎTE JURIDIQUE SONT VOS PARTENAIRES D'AFFAIRES ET SONT EN MESURE DE BIEN VOUS ASSISTER DANS L'EXÉCUTION DE VOS PROJETS. N'HÉSITEZ SURTOUT PAS À FAIRE APPEL À LEURS SERVICES EN COMMUNIQUANT AU 819.778.8809 OU EN CONSULTANT LE SITE WEB [WWW.LABOITEJURIDIQUE.CA](http://WWW.LABOITEJURIDIQUE.CA)

### AVERTISSEMENT :

*L'information contenue dans cet article, bien qu'elle soit de nature légale, ne constitue pas un avis juridique. Il est suggéré de consulter un professionnel pour des conseils qui sauront répondre à votre situation particulière.*

### DES SUGGESTIONS ?

Vous avez des suggestions d'articles touchant le domaine juridique ou le droit des affaires ?

**Contactez-nous :**  
[info@laboitejuridique.ca](mailto:info@laboitejuridique.ca)